



Commune de Saint Crépin

n°1-2016

Bulletin municipal

Saint Crépin Liaison

Rédaction et administration : Mairie de Saint-Crépin

Directeur de la publication : Jean-Louis QUEYRAS, Maire

Tirage de ce numéro : 400 exemplaires

Dépôt légal : 40/2001

Imprimeur : Grafimelo—l'Argentière la Bessée

EDITO

Ce bulletin pour témoigner du dynamisme de notre commune, tant sur le plan démographique que sur l'amélioration des services (Poste/Mairie notamment).

Souhaitons que pour cette année 2016, les associations continuent leur travail auprès des jeunes, des anciens et toute la population afin de maintenir un lien entre les générations.

Leurs actions sont les garants de la qualité de vie de tous.

Le Maire, Jean-Louis QUEYRAS

ETAT CIVIL

MARIAGES *Toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés :*

- ◇ Anne DAIAN et Jacques GLABEKE, le 28 avril 2015
- ◇ Alice GASTINE et Michel KHELIFA, le 11 septembre 2015
- ◇ Pauline RAMELLO et Tom MINAUDO, le 23 octobre 2015



NAISSANCES

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux Saint-Crépinois !

- ◇ Sacha CROCCO, né le 21 janvier 2015 à Briançon
- ◇ Maya BERARDI BILEK, née le 28 février 2015 à Briançon
- ◇ Nathan D'ADDONA, né le 26 mars 2015 à Briançon
- ◇ Arthur BADAROUX, né le 12 avril 2015 à Briançon
- ◇ Anouk AUCUIT, née le 5 mai 2015 à Briançon
- ◇ Stacey GARCIN, née le 25 mai 2015 à Briançon
- ◇ Milo BUFFAUMENE, né le 19 juin 2015 à Briançon
- ◇ Mia D'ADDONA, née le 2 juillet 2015 à Briançon
- ◇ Kelian TOMASINI, né le 13 juillet 2015 à Briançon
- ◇ Younès KASSOURI, né le 20 juillet 2015 à Gap
- ◇ Malo POCHON, né le 23 juillet 2015 à Briançon
- ◇ Livia DUROSNE, née le 28 juillet 2015 à Gap
- ◇ Kélya BERNAUDON, née le 25 août 2015 à Briançon
- ◇ Paul MARTIN, né le 13 septembre 2015 à Briançon
- ◇ Emy TOYE, née le 27 septembre 2015 à Briançon
- ◇ Filiz ELIBOL, née le 30 novembre 2015 à Briançon
- ◇ Samuel BLANC ROMAN, né le 3 décembre 2015 à Briançon
- ◇ Pierre MAROTTA, né le 10 janvier 2016 à Briançon



DÉCÈS

Nous assurons de toute notre sympathie les familles endeuillées par la disparition de leur être cher

- ◇ Aimé SARRAZIN décédé le 3 février 2015
- ◇ Anne COLOMBET veuve GERARD décédée le 24 février 2015
- ◇ Marie Rose ACHARD veuve BREUZA décédée le 27 juin 2015
- ◇ Edmonde GONELLA veuve BERNAUDON décédée le 3 novembre 2015



LES TRAVAUX REALISES

◆ Agence Postale Communale : c'est parti !

Depuis le 2 octobre, l'Agence Postale Communale a pris le relais du bureau de Poste qui a fermé.

Vous pourrez :

- faire des opérations financières de secours (retrait et dépôt d'argent liquide dans la limite de 350 € par semaine, virement d'un compte CCP à un autre),
- acheter des timbres et divers produits d'affranchissement,
- affranchir et poster votre courrier ou vos colis,
- retirer les plis recommandés et colis qui n'ont pas été distribués par le facteur.

L'Agence est ouverte les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8h30 à 11h30.

En dehors de ces horaires, aucune opération postale n'est possible.



◆ Travaux d'aménagement de la Mairie : c'est fini !

L'arrivée de l'Agence Postale Communale a été l'occasion de donner un grand coup de rafraîchissement aux locaux de la Mairie.

L'accueil a été modernisé et agrandi pour intégrer l'Agence Postale, chaque secrétaire est maintenant installée dans son propre bureau, et la salle du Conseil a connu un véritable lifting.

Vous avez été nombreux à venir visiter votre nouvelle mairie lors de son inauguration le 24 octobre dernier, ou à l'avoir découverte lors des élections régionales au mois de décembre.

Un grand merci à Thierry et Bernard qui ont réalisé une partie des travaux en régie et aux entreprises qui sont intervenues sur le chantier : Ecrins Elec, D'addona, Samse, Serge Manai, Alain Grenot.

Le montant total des travaux s'est élevé à 62.000 €, dont 35.000 € restent à la charge de la commune grâce aux financements conjugués de la Poste et du Département des Hautes-Alpes.



L'accueil du public est ouvert tous les jours du lundi au samedi de 8h30 à 12h.

Tél : 04.92.45.02.71.

Courriel : mairie@saintcrepin.com

Une chargeuse pour les services techniques

Qu'elle soit équipée de la balayeuse pour nettoyer les rues, du godet de 0,80 m³ ou de celui de 1,70 m³, en fonction des besoins, ou encore des fourches lève-palettes, cette chargeuse sur pneus de marque Kubota permettra à Thierry et Bernard de réaliser encore plus de travaux pour la commune et dans de meilleures conditions.



Dès sa réception en octobre, cet engin a servi lors du grand nettoyage du cimetière.

Il a coûté 72 000 € et a été financé par la Région à hauteur de 15.000 €.

Le Camping

Il est maintenant en DSP (Délégation de Service Public) pour une durée de 6 ans.

Corentin Gros est le nouveau gérant.

Des travaux ont déjà été entrepris par le nouveau délégataire, notamment la réfection du toit du restaurant. Une progression de la fréquentation de 30 % est annoncée pour cette première année de fonctionnement.

La Zone Artisanale

Une première tranche de travaux a été exécutée, à savoir, la mise en souterrain des lignes électriques sur la partie haute de la Zone Artisanale.

Les travaux de la deuxième tranche devraient être pris en charge par la communauté de communes du Guillestrois-Queyras, à qui la compétence sera transférée suite à la Loi Notre, à partir du 1er janvier 2017.

Les jardins familiaux

Depuis leur création au printemps dernier, ces jardins communaux donnent satisfaction. Ils seront complétés par des petites cabanes dès que le budget le permettra.

Quelques lots restent à louer, pour une cotisation annuelle de 50 €. Les personnes intéressées doivent s'inscrire auprès du secrétariat de mairie.



Sécurisation du village

Nous vous l'avons annoncé dans le dernier bulletin municipal, la pose des barrières de sécurité autour de la Mairie a été effectuée début novembre.

Deux autres rambardes seront posées devant l'entrée afin de finaliser la sécurisation de cette partie du village.

LES PROJETS

Défense de l'eau potable

Pourquoi défense ?

La loi Notre prévoit le transfert de la compétence à la communauté de communes, au plus tard en 2020.

Quel intérêt pour nous, Saint-Crépinois, si ce n'est une augmentation des tarifs ?

Le Conseil Municipal a fait connaitre sa désapprobation, mais cette loi est sensée s'imposer à nous !.

La mise en conformité du PLU

Nous avons confié cette mission au bureau Eurékat, n'hésitez pas à les interroger.

Les règles fixées par l'Etat vont dans le sens d'une densification des constructions et non pas une extension des zones constructibles.

Un registre est à votre disposition à la Mairie dans le cadre de la concertation. Vous pouvez également nous faire part de vos questions et demandes par courrier, et bien entendu, obtenir des renseignements sur l'avancement et les prochaines étapes de la révision auprès du secrétariat de Mairie.

Rénovation de l'école de la Chapelle

Le désamiantage sera réalisé au cours du mois de mars.

Un appel d'offre va être lancé auprès des entreprises pour la rénovation du bâtiment.

Un appartement sera ainsi mis à la location dès l'achèvement des travaux.



Les routes

Une étude sur les routes de montagnes situées au-dessus du Villard est en cours avec l'ONF.

La route de la Chapelle (la Viarre) sera revêtue dans le cadre de la voirie rurale et divers tronçons seront repris en bicouche ou enrobé en fonction des besoins.

Pour la sécurisation de l'ancienne RN 94 et ainsi limiter la vitesse, des coussins berlinois (aussi appelés « gendarmes couchés ») seront installés dans le quartier Durancette (après l'ancienne Poste) et devant le restaurant Le Gaulois.

Les travaux de l'école

Le préau sera construit ce printemps, pendant les vacances de Pâques, pour un montant de 30 000 € HT.

Un appel d'offre va être lancé pour l'extension de la cantine dont les travaux auront lieu dans le courant de l'été, pour un montant de 200 000 € HT.

Le Conseil municipal a sollicité diverses subventions pour la réalisation de ces deux opérations : l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR 2015 (57 900 €), du Département dans le cadre du PIL (60 000 €) , de la réserve parlementaire (10 000 €), et un dossier va également être déposé pour obtenir des fonds Européens.

Divers échanges de terrains

Terrains « Chouvet » :

La Mairie a échangé des terres agricoles avec les serres Chouvet contre un terrain du plan (lieudit les Champs Fleuris).

L'intérêt de cet échange a été de préserver notre site de l'église vieille, de conserver les bonnes terres agricoles et de favoriser l'emploi à Saint Crépin avec la création de plusieurs emplois.

Terrains « Boissin » :

Ce terrain, situé en face de la salle polyvalente, à 5 m du Tilleul, jusqu'au mur de l'église et de la chapelle, auquel s'ajoutera le paiement d'une soulte, sera échangé contre un terrain situé à la Joumare.

L'objectif est de créer un parking et de favoriser un aménagement pour l'accès au village.

Maison « Albert » aux Hodouls

Vu le délabrement de cette bâtisse, la commune doit faire des travaux de mise en sécurité. Ces travaux feront l'objet d'une inscription au fichier immobilier permettant de récupérer les sommes engagées lors de la vente des biens.

Lavoir de Goitreuse, quartier Durancette

A l'occasion de la construction d'une ou deux villas, une étude a été réalisée pour la modernisation des réseaux humides et la rénovation du bassin. La première tranche des travaux aura lieu cette année.

Travaux d'assainissement de l'Aéromotel

Des travaux d'amélioration du réseau d'assainissement seront lancés cette année pour un montant de 136 537 € HT. Des demandes de subventions vont être déposées auprès de l'Agence de l'Eau et du Département à hauteur de 70% (soit 95 576 €).

Travaux maison Eymard et création de places de stationnement

Ce projet prévoit la démolition d'une partie vétuste de la maison Eymard, située en face de la Mairie, en vue de sa requalification, ainsi que l'aménagement d'un parking qui permettrait de rajouter des places de stationnement public en bordure de « l'Enclos ». Le coût des travaux est estimé à 124 500 € HT.

Les demandes de subventions pour ces opérations sont déposées auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR (37 350 €), la Région (24 900 €) et le Département (37 350 €).

La Microcentrale

Ce dossier va encore demander beaucoup de travail mais a déjà bien avancé en 2015 :

Les études faune/flore, biologique du torrent et les débits sont en cours.

A l'occasion de ces travaux, et sous réserve de l'obtention des autorisations administratives de turbinage et des aides financières, plusieurs projets simultanés seront menés :

- création d'un réseau d'aspersion pour les hameaux de Guions, le Villard, les Chapins et le Bas Villaron,
- reprise des réseaux d'eau potable pour les Guions,
- création d'un réseau d'aspersion et d'un réseau d'eau potable pour alimenter le hameau de Champaussel.

Ces travaux pourront être menés suite à l'abandon des droits d'eau du canal du béal Noir et de celui de Champaussel.

Prochaine étape : dépôt de la demande officielle de turbinage (dossier unique) en mai 2016.

11 mois sont nécessaires à l'administration pour l'étude.

Les travaux pourront commencer en mai 2017 pour être terminés fin 2018.



La Communauté de Communes

Aujourd'hui, la communauté de communes du Guillestrois a diverses compétences :

Les compétences obligatoires :

- l'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire,
- les actions de développement économique, intéressant l'ensemble de la communauté,
- la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Les compétences optionnelles :

- la protection et mise en valeur de l'environnement,
- la politique de la ville (Jeunesse, CISPD),
- la construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels, sportifs et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire (Ecole de musique, Gymnase, associations...),
- les actions sociales d'intérêt communautaire (maintien à domicile, petite enfance, Maison de santé pluridisciplinaire),
- l'assainissement (transfert et traitement).

Les compétences facultatives

La maîtrise d'ouvrage déléguée pour des opérations communales.

Demain, de nouvelles compétences viendront s'ajouter de manière **obligatoire (Loi Notre)** :

- la Collecte de l'assainissement (janvier 2017),
- la gestion du Spanc (Service Public d'Assainissement Non Collectif) (janvier 2017),
- l'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- l'eau potable (janvier 2020).

Cette communauté de communes va s'élargir en 2016. Le Queyras et le Guillestrois ne feront plus qu'une seule communauté de communes (de 7 000 habitants environ).

De cet élargissement, on peut attendre une évolution dans les gestions diverses, une certaine complémentarité et une image plus globale de notre vallée Queyras/Durance.

Toutefois, n'oublions pas que nous avons été élus pour gérer nos communes et nos communautés de communes, mais aussi pour maîtriser l'impôt. Tout doit être fait pour gagner sur l'impôt et garder constamment à l'esprit de ne pas alourdir nos charges. Dans la mesure de nos possibilités, nous veillerons à ce que les intérêts des Saint-Crépinois soient toujours préservés dans les décisions qui seront prises.

Info : il existe un fonds, dont l'argent est issu des recettes de la microcentrale intercommunale, destiné aux projets liés à l'agriculture. Nous avons demandé aux services de la communauté de communes d'informer par courrier tous les agriculteurs susceptibles d'être intéressés par ce fonds.

VIE SCOLAIRE

Dans le cadre des activités périscolaires (TAP)

Les enfants ont fêté Halloween,....



... ont dansé lors de la
« méga-boum »

...se sont régalingés avec les crêpes et gâteaux des rois
qu'ils avaient confectionné



...et ont joué au rugby



Un grand merci à l'ensemble des bénévoles qui œuvrent avec le personnel communal pour offrir aux enfants les meilleures activités possibles.

Noël à Saint-Crépin

Le Père Noël est venu à la rencontre des enfants de Saint-Crépin en cette belle journée du 17 décembre. Chacun a pu monter dans la calèche tirée par deux superbes chevaux, qui ont remplacé les rennes n'ayant pu faire le déplacement depuis le Pôle Nord à cause du manque de neige cette année !. Par la suite après la traditionnelle photo avec le Père Noël, les enfants ont assisté à un spectacle de clowns.





Pour l'occasion, Laurent de la boulangerie « le Fournil d'Anthony » avait façonné des petits bonhommes en brioche et des fritures en chocolat qui ont été fort appréciés des enfants.



La cantine

Sous la houlette de Fanfan, Dany et Annick, environ 40 repas en moyenne sont servis chaque jour à la cantine. La cuisine centrale de Risoul s'efforce de proposer des repas équilibrés qui plaisent aux enfants et préparés par leur nouveau chef en grande partie avec des produits frais et des produits locaux.



Le repas de Noël a été préparé cette année par les chefs étoilés Sharon et Jimmy Français du restaurant étoilé le Pêché Gourmand*. Les enfants ont pu se régaler de ce menu spécialement concocté pour eux :...

Aussi beau que bon, le dessert a rencontré un très grand succès auprès des tous petits, comme des plus grands.

Deux autres repas ont été proposés aux enfants durant l'année.

La nouveauté cette année, avec la participation de Laurent et Isabelle, nos nouveaux boulangers, qui proposent une fois par semaine pour, l'éveil du goût de nos enfants des différents pains spéciaux en remplacement du pain blanc (pain au quinoa, pain seigle/citron, figues/châtaignes,...).



Carnaval

Les enfants préparent le carnaval. Ils défilent dans les rues du village avec le retour des beaux jours.



Le voyage scolaire

Les 31 enfants du cycle 3 (CE2, CM1 et CM2) partiront en voyage scolaire à Mèze dans l'Hérault du 6 au 10 juin 2016.

Au programme : voile, pêche et apprentissage de la vie en collectivité loin des parents. Afin d'aider l'école et les parents à financer ce voyage, la mairie apportera une aide à hauteur de 130 € par enfant.



VIE ASSOCIATIVE

Le Club de l'Amitié en quelques activités :



Visite du MUSEM et de la ville de Marseille en février



Périple de 8 jours à Pragues en mai



Visite du Château de Grignan en août

Le Club prépare un repas par mois : alouettes, saucisse de chou, tête de veau, coq au vin, paëlla, aioli, pieds et paquets, choucroute... de quoi nous mettre l'eau à la bouche.

Des jeux de cartes et scrabble tous les jeudis et, dès les beaux jours, des jeux de boules et de cartes à la Selve.

Et pour entretenir l'amitié inter-villages, des activités avec les Clubs de la Roche de Rame et de Vars : concours de boules et paëlla, jeu de belote...

Association les Faux-Airs



Avec leurs deux groupes : les Faussaires et De Mist, l'association a organisé 7 concerts en tout à Saint-Crépin durant l'année 2015 dont le 14 juillet avec la Commune.

VIE LOCALE

La bibliothèque municipale

Située dans le centre de la commune, cinq bénévoles Bénédicte, Eliette, Muriel, Régine et Georges ont le plaisir de vous rencontrer le mardi de 16H 30 à 18H 30 et le samedi de 10H 30 à 12 H. Nous recevons tous les élèves de l'école Frédéric Chopin un mardi matin sur deux (se renseigner auprès des professeurs des écoles) Le patrimoine culturel communal comporte environ 1 150 livres. De plus, nous empruntons, en votre nom, environ autant de volumes à la Bibliothèque Départementale de Prêt. Ce potentiel est régulièrement renouvelé. Ceci met à votre disposition environ 2 500 titres.

Ces ouvrages sont répartis en différentes zones comme les romans pour adultes, les bandes dessinées réservées aux adultes, des documentaires, des romans spécifiques aux Hautes Alpes, des romans destinés aux enfants, des bandes dessinées pour les enfants, des albums destinés plus particulièrement aux tout petits.



Il est possible de réserver un ouvrage ou nous demander de le commander à la B.D.P. Une collection de C.D. et de D.V.D. est aussi à votre disposition.

De plus, la bibliothèque municipale met à votre disposition deux postes informatiques connectés à internet à haut débit par l'intermédiaire du réseau A.D.S.L. Nous attendons votre visite pour avoir l'honneur de vous connaître et vous proposer de nouvelles lectures

La boulangerie

Depuis fin octobre, Laurent et Isabelle ont repris la boulangerie longtemps tenue par Etienne et Isabelle HAMMES.

Nous leur souhaitons la bienvenue parmi les Saint-Crépinois.

Propreté des rues

Le distributeur de sacs à crottes est installé sur la place de l'Etape, à proximité de la salle polyvalente.



Nous vous rappelons que les déjections canines sont interdites sur les lieux publics et qu'en cas de non-respect de la réglementation, vous pouvez être verbalisés.

Un peu de civisme pour le bien-vivre ensemble !

TRI DES DECHETS ET PREVENTION

Pourquoi trier nos déchets ?

Pour notre environnement...

Les déchets que nous trions seront orientés vers les filières de recyclage, ce qui permet de réaliser de grandes économies de matières premières et d'énergie. Quelques exemples...



Forêt : recycler 1t de papier/carton revient à économiser 1.4t de bois, 1 an de consommation électrique pour un habitant et 11 mois de consommation en eau.



Minerai de fer : recycler 1t de boîtes de conserve revient à économiser 1.92t de minerai, 0.63t de charbon, 5 mois de consommation en énergie et 75 jours de consommation en eau pour un habitant



Pétrole : recycler 1t de PET (bouteilles plastique transparentes) revient à économiser 0.61t de pétrole brut, 13 mois de consommation en énergie pour un habitant



Sable : recycler 1t de verre revient à économiser 0.66t de sable, 2 mois de consommation en énergie et 1 semaine de consommation en eau pour un habitant.

Pour notre économie...

L'enfouissement des déchets jetés aux ordures ménagères revient cher à la collectivité, alors que les déchets triés (Verre, Emballages et Papier) sont revendus aux recycleurs. Le tri des déchets contribue à la création d'emplois non délocalisables financés par la revente de ces nouvelles matières premières.

Faites le bon tri!

Notre geste de tri sera efficace à condition de respecter quelques consignes : les emballages ne sont malheureusement pas tous recyclables, suivez le guide...

Quelques conseils en plus...

Cartons : à apporter en déchetterie, ne pas confondre avec les cartonnettes (type paquet de biscuits) qui vont aux emballages. Les cagettes carton utilisées comme "sac de course" seront réutilisées si vous les rapportez en magasin.

Plastique : je ne trie que ce qui a un bouchon : bouteilles d'eau, de lait, flacons de salle de bain... ne triez pas les flacons de produits dangereux, ils seront refusés. Les barquettes plastique, pots de yaourt, films et sacs vont aux ordures ménagères. Tous les petits objets sont refusés : ne déchirez pas vos emballages et laissez les bouchons sur les bouteilles plastique.

Déchets dangereux : piles, peintures, cartouches d'imprimante, appareils électriques et électroniques seront recyclés si vous les apportez en déchetterie.

Métal : boîtes de conserve, canettes et barquettes alu uniquement, pas d'autres objets métalliques.

INFOS EXPRESS

Urbanisme

Le décret n°2016-6 du 5 janvier 2016 allonge la durée de validité des permis de construire, qui passe de deux à trois ans, avec deux prolongations possibles d'un an sur demande du maître d'ouvrage.

Les permis de construire pourront ainsi être valides pour une durée globale de cinq ans.

La Mairie pourra toutefois refuser de prolonger le permis de construire au delà de 3 ans, notamment en cas de modification du PLU et des règles imposées au projet.



TNT HD : êtes-vous prêts pour le passage à la Haute Définition ?

La TNT va passer à la Haute Définition (HD) à partir du 5 avril 2016.

Les foyers recevant notamment la télévision par l'antenne râteau doivent vérifier s'ils disposent de l'équipement nécessaire (téléviseur ou adaptateur).

Mais comment connaître la compatibilité de votre matériel à la HD ?

Pour les personnes disposant d'un équipement relié à une antenne râteau, il faut vérifier :

- sur votre équipement la présence du logo TNT HD ;
- ou la présence du logo Arte HD en vous positionnant sur la chaîne 7 puis la chaîne 57

Si vous ne voyez pas ces détails, cela signifie que votre téléviseur n'est pas compatible à la HD. Il vous faudra donc vous équiper d'un matériel adapté, **avant la date du 5 avril 2016**, à défaut, vous ne recevrez plus la télévision après cette date. Attention, il n'est pas nécessaire de racheter un nouveau téléviseur, un adaptateur TNT HD externe étant suffisant (vendu à partir de 25 €).

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site web recevoirlatnt.fr ou contacter le 0970 818 818, accessible du lundi au vendredi, de 8h à 19h, au prix d'un appel local.



